

COOPERATIVES DE CONSOMMATEURS, COMMENT PARTICIPER

J'ai entendu parler des coopératives de consommateurs et j'apprécie à priori leurs valeurs. Mais concrètement, comment ça marche ?

Claude Robier (38)

Effectivement, dans les principales métropoles françaises des coopératives de consommateurs apparaissent. La Louve à Paris était l'une des premières, puis d'autres supermarchés coopératifs ont suivi ou sont sur le point de voir le jour comme la SuperCoop à Bordeaux, la Cagette à Montpellier, Otsoko à Bayonne, la Chouette Coop à Toulouse...

Mais de quoi s'agit-il exactement ? Les coopératives de consommateurs sont des entreprises gérées par leurs clients sociétaires à qui elles appartiennent. Une organisation spécifique les caractérise : le contrôle de la coopérative est réparti entre les sociétaires selon le principe « un(e) associé(e) = une voix ». La détention de parts ne vise aucun but spéculatif et les fonds propres sont en général dévolus à la pérennité de l'entreprise. Les coopératives de consommateurs opèrent dans le secteur de l'économie sociale et solidaire.

Les coopératives nouvellement créées adoptent le plus souvent le modèle participatif dit « Park Slope Food ». Il s'agit de points de vente réservés aux sociétaires dans lesquelles ceux-ci s'engagent à consacrer quelques heures de leur temps (en général 3 heures consécutives par mois). Ce bénévolat permet de limiter les coûts de fonctionnement et de renforcer le lien social. Ces projets visent le meilleur coût, mais aussi la distribution d'une alimentation saine respectueuse des producteurs et de l'environnement.

Inter : Une longue histoire

Les coopératives de consommateurs ne sont pas nouvelles. Elles existent en France depuis près de cent trente ans. Inspiré d'une expérience britannique de 1844, le mouvement se développe fortement dans l'hexagone jusque dans les années soixante. Les « Coop » sont alors regroupées en réseaux régionaux. Rapidement elles se dotent de moyens de production. Leurs objectifs visent les meilleurs prix de vente et l'amélioration de la qualité des produits et services.

Au début des années quatre-vingt, le groupe des coopératives de consommation (magasins Coop) représentait plus de 40 000 salariés autour de quinze coopératives régionales*. Mais la décennie leur est quasi fatale. La montée du discount, la concurrence des géants de la distribution et la prédominance de l'actionnariat lucratif vont provoquer leur faillite.

Inter : Et aujourd'hui ?

Il subsiste néanmoins trois coopératives historiques (Coop Atlantique, les Coopérateurs de Normandie-Picardie, les Coopérateurs de Champagne). Était-ce la condition de leur survie ? Les valeurs fondatrices sont-elles toujours de mise ? Elles ont toutes intégré des coopératives de commerçants (comme Leclerc ou Système U) et leurs grandes surfaces affichent maintenant les enseignes de ces distributeurs.

Dans le même temps, des coopératives destinées à certaines catégories de salariés se maintiennent. Il s'agit de la coopérative de la Poste et des Télécommunications ou de la coopérative de la Banque de France. Avec l'avènement des épiceries bio, d'autres coopératives se sont adossées à des réseaux coopératifs de production et de distribution comme Biocoop ou les Nouveaux Robinsons.

La prise de conscience des consommateurs, relativement à la qualité de l'alimentation, au respect de l'environnement, au juste prix et à la rémunération des producteurs, laisse penser que les coopératives nouvelle version participeront, à côté d'autres alternatives, à promouvoir une consommation vertueuse.

Michèle Berzosa pour Indecosa-CGT

* source Jacques Prades, Université de Toulouse 2 - Le Mirail.

Indecosa-CGT - L'avis

Activité coopérative et économie collaborative, quelle différence ? Grâce à Internet, de nombreux biens et services sont proposés via des plateformes dématérialisées. Celles-ci gèrent les échanges entre « demandeurs » et « fournisseurs » (hébergement, covoiturage, repas, etc.) et misent sur l'intérêt convergeant des parties. À première vue, le principe rapproche l'économie collaborative de la démarche coopérative. Mais ne nous y trompons pas. À l'inverse du mode de gestion des coopératives de consommateurs, les plateformes de l'économie collaborative fonctionnent pour la plupart selon un système capitalistique. Leur but est bien de dégager des profits et de les distribuer à leurs actionnaires.

Contact: indecosa@cgt.fr et www.indecosa.cgt.fr